

prennent que ceux de mes supérieurs militaires. Et, comm...

bre 1854, queques passagers et marins seulement parvin-

de vin lui sert les liquides qu'il demande; quand l'estomac

DÉPARTEMENTS.

Aix. — On sait que sur le vol de cent quarante mille francs...

CHRONIQUE

PARIS, 5 FÉVRIER.

M. le président: Vous dites: fort poliment! il parait, au...

Nous avons rapporté, il y a un an bientôt (voir la Gazette des Tribunaux du 15 février 1856), les difficultés...

Dupuis: Moi, j'ai servi ce qu'on m'a dit; à dix heures, quand mon garçon est rentré, j'ai été me coucher...

ÉTRANGER.

ANGLETERRE (Londres). — Une jeune fille, Emma Hart, douée d'une physionomie qui prévient en sa faveur et vêtue d'une manière convenable...

M. le président: Eh bien! Delannoy, vous venez d'entendre le récit de votre femme. Dites au Conseil ce que vous avez fait...

Les trois premiers mois furent payés; il est vrai que M. Jolly-Leclerc avait, dit-il, un excellent moyen de se faire payer...

Le garçon marchand de vin: Rentrant sur les dix heures du soir chez mon bourgeois, je trouve le sieur Morel dans une ribote complète...

Un constable de police: Hier, vers onze heures, j'étais de service sur les bords de la Serpentine, quand mon attention fut attirée par cette jeune fille et par une autre femme qui l'accompagnait...

M. le président: Qu'avez-vous à dire sur la déposition de ce témoin? La cantinière, se levant: J'ai à dire que ce témoin devait déposer pour nous, maintenant il dépose pour l'huissier; c'est pas la déposition qu'il avait dit qu'il ferait...

M. le président: L'acte de la déposition de ce témoin est capable de contracter, ses engagements ne doivent pas dépasser des limites raisonnables...

Le témoin: Oh non, il y aura tombé tout seul; je l'ai vu appuyé bien soigneusement le long d'un urinoir. M. le président: à Robert: Comment avez-vous pu faire boire 16 sous d'eau-de-vie à ce malheureux qui en buvait déjà depuis le matin?

Emma: Cela ne regarde que moi; ce sont mes affaires, et je ne vous en dirai rien. M. le président: La tante de la prévenue est dans l'auditoire, je crois, qu'on la fasse avancer.

M. X... huissier, rapporte les premières circonstances de son apparition devant le fort d'Issy de la même manière que la cantinière; il ajoute que, lorsqu'il est entré dans la cantine, la femme Delannoy lui a adressé les paroles les plus outragées; il les a consignées dans le procès-verbal, et il demande la permission de ne pas les reproduire verbalement par respect pour le Conseil de guerre.

Parmi les objets saisis par M. Jolly-Leclerc, comme appartenant à sa locataire, se trouvait une quantité assez considérable d'argenterie que M. Odiot a revendiquée comme lui appartenant...

Robert: Mais, m'sieu, c'était rien du tout; des fois, il paraît d'en boire deux litres dans une heure. M. le président: Et vous, Dupuis, vous les lui avez servis. Voilà bien les marchands de vins, tant qu'un homme peut boire, on le sert; quant il ne le peut plus, on le jette à la porte...

M. le président: Emma, est-ce que vous croyez qu'il n'aurait pas mieux valu pour vous retourner chez vos parents, où vous auriez retrouvé votre enfant? Ce serait plus raisonnable que de vous abandonner au désespoir.

M. le président: Vous êtes-vous aperçu qu'il fit en état d'ivresse? A-t-il pu vous reconnaître, savoir que vous étiez officier ministériel? Le témoin: Parfaitement. Delannoy me parut un peu échauffé, mais ayant toute sa raison...

Deux autres créanciers de M. de Martini ont reconnu la justice de la réclamation de M. Odiot, et ont laissé prononcer la main-levée. M. Jolly-Leclerc résiste seul, et cependant il aurait dû résister moins que tout autre...

Ce matin, à cinq heures, six individus condamnés à la peine de travaux forcés à temps ont été extraits de la prison de la rue de la Roquette, pour être dirigés sur le bagne de Brest. Ce sont les nommés: Alphonse Dumas, condamné à quinze ans de travaux forcés pour vol à l'aide de fausses clés et d'effraction dans une maison habitée...

Emma: Si, mais ça ne vaut pas la peine d'en parler. Il m'a donné un souverain (25 fr.) et c'est tout. Je ne veux pas retourner chez mes parents, parce qu'ils ne peuvent garder ni mon enfant, ni moi, qui suis sans place.

Le témoin: Parfaitement. Delannoy me parut un peu échauffé, mais ayant toute sa raison. Il me nomma par mon nom, et, comme il était venu plusieurs fois dans mon cabinet pour d'autres affaires, il ne put se méprendre ni sur ma qualité, ni sur la mission que je venais remplir.

Le défendeur: Les époux Delannoy, reconnaissant leurs torts, n'ont-ils pas fait ou fait faire des excuses à M. X...? Le témoin: Oui, c'est exact. Malheureusement ces excuses n'arrivèrent que trois ou quatre jours après que la plainte fut portée. Je dis à la femme Delannoy que je regrettais qu'il en fut ainsi, et que je ferais une démarche au parquet, mais un juge d'instruction était saisi de l'affaire. Si la chose eût été en mon pouvoir, les poursuites n'auraient pas eu lieu.

Ce matin, à sept heures, le feu s'est déclaré à la mairie du 6^e arrondissement, rue de Vendôme. L'incendie a pris naissance dans le cabinet du maire. Lorsqu'on s'est aperçu du feu, alimenté par des papiers et quelques objets mobiliers, les flammes gagnaient la salle des archives.

Table des matières de la Gazette des Tribunaux pour l'année 1856. Nous publions aujourd'hui la Table des matières de la Gazette des Tribunaux pour l'année 1856. Comme les années précédentes, cette table se divise en cinq parties, ayant chacune sa spécialité.

M. le capitaine Voirin, commissaire impérial, fait ressortir avec force, dans son réquisitoire, les torts et les actes de brutalité des deux prévenus; il conclut à ce qu'ils soient l'un et l'autre déclarés coupables d'outrages et de rébellion envers un officier ministériel dans l'exercice de ses fonctions.

M. le président: Vous êtes-vous aperçu qu'il fit en état d'ivresse? A-t-il pu vous reconnaître, savoir que vous étiez officier ministériel? Le témoin: Parfaitement. Delannoy me parut un peu échauffé, mais ayant toute sa raison...

Des secours ont été promptement organisés par les sapeurs-pompiers, avec son élan-major, n'a pas tardé à arriver pour présider aux mesures à prendre afin de combattre l'incendie qu'on a pu promptement maîtriser.

En 1855, les formations de sociétés, dépassant de plus de deux cents celle de l'année précédente, avaient atteint le chiffre de 1,377. En 1856, le chiffre s'est encore accru et s'élève à 1,475. Les dissolutions sont au nombre de 663 contre 603 en 1855. Les faillites, de 636 contre 798 en 1855.

Le Conseil, admettant les circonstances atténuantes invoquées par le défendeur, condamne la cantinière et son mari chacun eu 16 francs d'amende.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

COUR DES SUBSTITUTIONS DE NEW-YORK.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux.)

LES CRÉANCIERS GUYNET. — NAUFRAGE. — MORT DU PÈRE, DE LA MÈRE ET DE QUATRE ENFANTS. — LE PÈRE PRÉ-SOME HÉRITIÈRE.

On se rappelle encore les circonstances déplorable du naufrage du steamer l'Artie qui périt en mer le 27 septem-

— Il est de principe et de toute raison qu'un marchand ne doit pas refuser la vente (c'est l'expression consacrée dans le commerce de détail). Toutefois, quand ce marchand est un marchand de vin, il pourrait bien parfois enfreindre ce principe...

— Par décret impérial, en date du 31 janvier 1857, M. Jacques-Émile Bourdier a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Le Ray, démissionnaire.

Le prix de cette Table, qu'on trouve dès à présent dans les bureaux de la Gazette des Tribunaux, 2, rue Harlay-du-Palais, est de 6 fr. pour Paris et de 6 fr. 50 c. pour les départements.

